

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
AVEZARD Emily	X	DAM Aurélie	X	PAVLOVIC Sophie	X
BAZIRET Jean-Pierre	X	DURAND Martine	X	RAHMOUNI Marie	X
BEDIOU Aline	AE	HEMELSDAEL Philippe	X	THION Denis	X
BERTHON Patrick	X	LEVERT Jean-Marc	AE	THULLIER Philippe	X
BOULLIER Jean Pierre	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X

Secrétaires de séance : Avezard Emily et Thion Denis – Pouvoirs : Berthon Patrick, Voise Yannick

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal se déroulant sans public en raison des conditions sanitaires, Monsieur le Maire informe l’assemblée que la séance du conseil municipal est retransmise par internet pour permettre aux administrés qui le souhaitent d’y assister.

1. Désignation de 2 secrétaires de séance

2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2021 : une erreur s’est glissée dans le compte-rendu pour la sélection de l’entreprise qui réalisera la réserve incendie Pont Chalumeau. Il était indiqué entreprise Bonneau, alors que c’est l’entreprise Meneau qui a été retenue (prestation identique, montant inférieur).

3. Réunions extérieures

- Communauté de Communes Val de Sully

- i. Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 :

- Pacte fiscal et financier 2022-2026: Le pacte financier et fiscal définit les relations financières entre les communes et l’intercommunalité. Il vise à compenser une inégale répartition des ressources et à accompagner les communes devant faire face à des charges importantes. Les dispositions du précédent mandat sont donc maintenues. En termes de fiscalité, une taxe GEMAPI sera votée en mars et il est prévu d’augmenter la CFE.
- Rapport quinquennal sur les Attributions de Compensation :
Tous les cinq ans, le président de l’EPCI doit présenter un rapport sur l’évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l’exercice. Il est noté un écart peu important entre le coût estimé et le coût réel du service
- Modification du règlement du fonds de concours (participation de la CCVDS aux projets communaux): à partir de 2022 le règlement évolue et permet d’inclure les dépenses de fonctionnement relatives à l’entretien de la voirie (point à temps), l’investissement en matériel informatique et fibre, les dossiers multi-projets à hauteur de 10 000€ HT (hors matériel roulant)
- Choix du délégataire pour la gestion du centre aquatique Val d’Oréane pour 5 ans à compter du 1er janvier 2022 : RECREA. Ce prestataire mettra en place des investissements supplémentaires comme un sauna à l’extérieur entre autres et la mise à disposition de personnel supplémentaire.
- Attribution marché pour nettoyage locaux et recyclage des déchets : entreprise ONET
- Tableau des effectifs : mise à jour suite au départ de Madame Christine Vié, responsable bibliothèque. Remplacement par une réorganisation interne.

4. Syndicats :

- SIRIS :
 - i. conseil syndical du 6 décembre 2021 :
 - renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 50 000€ pour rembourser le crédit ouvert.
 - retour sur la visite de l'entreprise API le 24 novembre. Retour positif avec des produits frais et locaux pour la préparation des repas. Une représentante des parents d'élèves était présente et a également un retour positif sur la prestation. Madame Magnin explique qu'une demande a été faite auprès des services de la mairie de Châteauneuf qui prépare des repas pour la revente au SIRIS. Elle n'a pas donné suite étant donné que le coût du repas proposé est à 6€.
 - Conseil école : mi-mars
- SEA : conseil du 17 décembre
 - i. Vote des tarifs 2022 : Monsieur Denis Thion informe des nouveaux tarifs :
 - Eau potable : 0.84€ /m³ et l'abonnement à 56€.
 - Assainissement : 1.32€ /m³ et l'abonnement à 74€.
 - ii. Sollicitation subvention DETR pour des travaux en vue d'améliorer la qualité de l'eau (concentration importante de fer) pour un montant total de 18 505 € HT représentant 50% de l'investissement à réaliser.
 - iii. 1er retour étude patrimoniale : pas de détection de fuite importante sur le réseau.
- SIBB : Monsieur Philippe Hemelsdael présente les points importants de la réunion du 26 novembre dernier : Affiliation au Centre de Gestion du Loiret, Etude de la continuité de l'effacement de l'étang Châteaubriand, Exonération des moulins de Germigny pour la continuité de l'eau, problématique du futur financement de l'entretien de la Bonnée.
- SICTOM :
 - i. Conseil du 26 novembre
 - Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
 - Modification du tableau des effectifs : avancement de grade, rotation des effectifs
 - ii. Conseil du 27 décembre
 - Vote de la grille tarifaire 2022 : volonté des élus de limiter la hausse 2022 de la grille tarifaire à 5% maximum, malgré un besoin de financement supérieur de ~1M€ :
 - la hausse de 400 000€ pour la prestation tri emballages
 - la diminution de 400 000€ de baisses de recettes (vente de matières)
 - la prise en compte d'une partie des impayés 150 000€ (couverture de 1,5% d'impayés nouveaux, le passif de 3 M€ n'étant pas encore couvert)
- CCAS :
 - i. Distribution des colis de Noël avec des cartes personnalisées par les enfants de l'école: retours très positifs. Madame Martine Durand demande si l'assemblée a des retours sur la qualité des produits. Personne n'en a pour l'instant
- Culture-loisirs-tourisme :
 - i. Loisirs :
 - Cinéma en plein air (participation de la CCVDS aux fêtes de village) : proposition pour le 1^{er} week end de juillet 2022:
 - Devis de 2 322€ HT pour le cinéma (Antoinette dans les Cévennes).
 - Devis de 578,88 € TTC pour l'animation musicale
 - Accord de l'assemblée pour signature de ces devis

- Voirie :
 - i. Appel d'offres étude hydrologique : audition le 25 novembre des entreprises Ingerop/Antea/Sologne Ingénierie. Les auditions ont confirmé le classement établi à la lecture des offres. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Ingerop pour un montant de 23 967,50 € HT. Délibération 2022-05
 - ii. Eclairage extérieur de la mise en valeur de l'oratoire : suite à réunion fin 2021 avec les membres de l'entreprise CITEOS, de l'Office de Tourisme et l'Architecte des bâtiments de France, un devis a été établi pour un montant de 66 816 € HT. Monsieur Jean-Pierre Baziret évoque à l'assemblée ses réflexions quant au prix et à l'offre proposée. Des explications plus précises seront demandées à l'entreprise pour poursuivre cette opération.
Monsieur le Maire précise que l'ABF exige 3 priorités pour cette mise en valeur : la partie historique, le porche et le fronton de l'entrée.
Demandes de subvention auprès du Département (32 676€) et DETR-DSIL (20 777€) correspondant à 80%. Délibération 2022-04
- Sécurité :
 - i. Réserves incendie Mesnil et Pont Chalumeau : la délibération du 17 novembre est à compléter pour demander une subvention auprès du Département.
Au Mesnil : 2 réserves incendie sont prises en compte, devis Sarl Bonneau (3 525 € HT) et SOGEA (10 752,94 € HT). L'entreprise Bonneau est sélectionnée Délibération 2022-01
Au Pont Chalumeau : installation d'une « poche » Devis : Sarl Bonneau 6 396,50€ HT, Entreprise Meneau 5 630 € HT. L'entreprise Meneau est sélectionnée Délibération 2022-02
Pour ces 2 projets d'un montant total de 9 155€, la commune sollicite une subvention de 7 324€ (soit 80%) auprès du Département.
 - ii. Réunion de relance du projet d'aménagement sécurité route de St Martin en incluant le carrefour du bourg, le 13 décembre avec les services de l'ABF, l'AMO, La fabrique du Lieu, le département et le CAUE. Propositions à venir de « la fabrique du lieu » pour la prochaine réunion prévue le 25 janvier.
 - iii. Renouvellement et ajout de panneaux de signalisation sur l'ensemble de la commune : délibération pour demander une subvention dans le cadre des crédits d'Etat. Devis de l'entreprise Lacroix d'un montant de 7 404,50€ HT, subvention sollicitée 5 900€ (soit 80%). Délibération 2022-03.
- Urbanisme :
 - i. Lotissement des coutures : après réunion avec le service urbanisme et l'ABF, le permis d'aménager (comportant un règlement spécifique à ce lotissement) sera déposé en février. Les réseaux (eau potable, assainissement, éclairage public, télécom, voirie & espaces verts) seront rétrocédés à la commune à l'issue de l'aménagement. La commune aura droit de regard lors de la réalisation des travaux. Les Prescriptions Techniques AEP et EU mentionnées dans la Convention seront transmis au lotisseur Convention à signer. Délibération 2022-05. D'autre part, une réflexion est à l'étude pour attribuer un nom à ce lotissement.
 - ii. PLUi : réunion de lancement du projet le 10 janvier à la CCVDS. Un cabinet sera sélectionné pour encadrer ce dossier et la gestion des réunions. Un titulaire et un suppléant sont demandés dans chaque commune (Berthon Patrick et Voise Yannick).

5. Divers :

- Suite à demande de Mme Durand lors du précédent conseil municipal de contrôler la vitesse rue des Ruets, le radar pédagogique de la CCVdS a été installé. Madame Durand précise que le radar n'était pas au bon endroit pour enregistrer les vitesses.

- i. du 14 au 20 décembre 2021 (sens vers route prieurée) : 194 passages, soit une moyenne de 17 passages/jour. Vitesse moyenne 15 km/h
 - ii. du 21 au 29 décembre 2021 (arrivée depuis route la Rte de la Prieurée) : 182 passages, soit une moyenne de 20 passages/jour. Vitesse moyenne 26 km/h, vitesse max 46 km/h
 - iii. même si il s'agissait d'une période de vacances, les vitesses ne sont pas excessives. Aucun aménagement ne se justifie, seul le sens civique de chacun (riverains et visiteurs) doit être recherché par une vitesse adaptée aux circonstances de la route et des dangers potentiels (notamment dans le virage).
 - iv. L'assemblée propose de sensibiliser les administrés par un message dans les boites aux lettres.
- Point d'apport volontaire : Une étude en partenariat avec les services du Sictom a été menée pour déplacer le point d'apport volontaire. Cependant, le coût à charge de la commune d'une telle opération est trop important (environ 20 000€), seule une extension de la plate-forme actuelle sera réalisée par le SICTOM. Une réflexion sera menée pour embellir ce lieu et éviter la propagation des déchets. Monsieur Jean-Pierre Baziret propose de demander un container de carton ondulé.
 - J'aime le Loire propre : manifestation prévue sur la commune le samedi 19 mars 2022. Monsieur Patrick Berthon est le correspondant communal pour cette action. Après la réunion du 18 février prévue avec les organisateurs, une communication dans les boites aux lettres (ainsi qu'à l'école) précisera le déroulé courant février
 - Contrôle décennal des fosses septiques sur la commune : Monsieur Philippe Hemelsdael informe l'assemblée du coût de la prestation (139€) et des installations conformes suite à des travaux récents.
Après renseignements auprès des services de la CCVDS, Monsieur le Maire informe les administrés de prendre contact avec Suez en transmettant une attestation de contrôle de l'équipement, ce qui pourrait repousser le contrôle à une date ultérieure.

Séance levée à 20 : 33